

CLARESCO BOURSE

Société Anonyme au capital de 129 600 euros
Siège social : **6, rue Lamennais - 75008 PARIS**
424 965 234 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2023 au 31/12/2023
Comptes sociaux approuvés par l'A.G.O. du 22 avril 2024

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023 (en milliers d'euros)

ACTIF	2023	2022
Comptes ordinaires débiteurs	494	983
Immobilisations corporelles et incorporelles	116	116
Autres actifs	318	337
TOTAL ACTIF	928	1 436

PASSIF	2023	2022
Autres passifs	360	500
Capitaux propres hors FRBG	568	936
- Capital souscrit	130	130
- Primes d'émission	11	10
- Réserves	15	15
- Report à nouveau	526	778
- Résultat de l'exercice	- 114	3
TOTAL PASSIF	928	1 436

HORS-BILAN. Néant.

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023 (en milliers d'euros)	2023	2022
Commissions (produits)	1 286	1 359
Commissions (charges)	177	219
PRODUIT NET BANCAIRE	1 109	1 140
Charges générales d'exploitation	1 082	1 132
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	27	8
Coût du risque	- 2	- 2
RESULTAT D'EXPLOITATION	25	6
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	50	6
Résultat exceptionnel	- 150	-
Impôt sur les bénéfices	14	3
RESULTAT NET	- 114	3

DETAIL DES PRODUITS ET DES CHARGES (en milliers d'euros)	2023	2022
Charges constatées d'avance	1	2
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1	2
Ch. à payer : 408100 Fournisseurs factures non parvenues	16	4
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	16	4
428200 Congés payés	17	22
428600 Autres charges à payer	173	181
438210 Charges sociales sur variables	82	85
438200 Org. Sociaux ch/congés payés	8	10
DETTES FISCALES ET SOCIALES	280	298
TOTAL DES CHARGES A PAYER	296	302
Produits constatés d'avance	Néant	Néant

ANNEXE.

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION. Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. **I. Informations générales. 1) Faits significatifs de l'exercice.** Néant. **2) Evènements significatifs postérieurs à la clôture.** Néant. **II. Principes, règles et méthodes. 1) Durée et dates de l'exercice comptable.** L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023. **2) Référentiel comptable.** Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et suivants du Plan comptable général 2014. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code du commerce ainsi que le décret du 29/11/1983, ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice. **3) Permanences des méthodes.** Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. **4) Immobilisations.** Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus/sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue : Autres immobilisations incorporelles : 1 an, Matériel de transport : 5 ans, Matériel de bureau et matériel informatique : 5 ans. **5) Evaluation des créances et des dettes.** Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. **6) Disponibilités en euros.** Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES.

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	114 700	114 700	-
Autres immobilisations financières	800	-	800
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	115 500	114 700	800
Autres créances clients	127 591	127 591	-
Personnel et comptes rattachés	5 000	5 000	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	6 150	6 150	-

Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	9 933	9 933	-
Etat - Aut. impôts, taxes et versements ass.	89 608	89 608	-
Groupes et associés	752	752	-
Débiteurs divers	77 937	77 937	-
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	316 971	316 971	-
Charges constatées d'avance	820	820	-
TOTAL	433 292	432 492	800

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +
Auprès des organismes de crédit :			
- A plus de 1 an à l'origine	189	189	-
Emprunts et dettes financières divers	955	955	-
Fournisseurs et comptes rattachés	35 009	35 009	-
Personnel et comptes rattachés	190 321	190 321	-
Sécurité sociale et aut. organismes sociaux ..	103 940	103 940	-
Taxe sur la valeur ajoutée	24 789	24 789	-
Autres impôts, taxes et assimilés	1 671	1 671	-
Groupe et associés	3 153	3 150	3
TOTAL	360 028	360 025	3

CHARGES A PAYER. Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants : Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 15 887, Dettes fiscales et sociales : 280 731, Disponibilités, charges à payer : 189, Total : 296 807.

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR. Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan (Montant TTC), Créances clients et comptes rattachés : 2 400, Autres créances : 89 608, Total : 92 008.

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE. Néant.

IMMOBILISATIONS. Augmentations et Diminutions. Valeur brute début et fin d'exercice, Matériel de transport : 2 815, Matériel de bureau, informatique et mobilier : 1 416, Total des immobilisations corporelles : 4 231, Prêts et autres immobilisations financières et Total des immobilisations financières : 115 500, Total : 119 731.

AMORTISSEMENTS. Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif).

	Montant début exer.	Aug. dotations	Montant fin exercice
Matériel de transport	2 815	-	2 815
Mat de bureau et informatique, mobilier	980	394	1 374
Total immobilisations corporelles	3 795	394	4 190
TOTAL	3 795	394	4 190

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES AU BILAN. Montant concernant les entreprises liées. Autres créances : 77 748,34.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Assemblée Générale approuve la répartition qui lui a été proposée. En conséquence, les pertes de l'exercice se montant à 113 692 euros sont affectés comme suit : Report à nouveau : 113 692 euros, ce qui portera le report à nouveau à la somme 412 404 euros. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES. 1. Opinion sur les comptes annuels. J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice. **2. Justification des appréciations.** En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivantes : le traitement comptable des opérations de l'exercice ainsi que les informations fournies dans l'annexe sont corrects ; les principes et méthodes comptables ainsi que les principales estimations sont fournis dans l'annexe. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de la démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. **3. Vérifications et informations spécifiques.** J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, dans le rapport du Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion. En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre Société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées. Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisés, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. J'ai effectué mes travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues. Convention de mise à disposition de moyens par la Société CLARESCO FINANCE à la Société CLARESCO BOURSE (locaux, matériel informatique et mobilier), qui porte sur des facturations d'un montant total de 156 000 € HT pour l'année 2023. Convention de mise à disposition d'un collaborateur salarié par la Société CLARESCO FINANCE à la Société CLARESCO BOURSE moyennant des facturations d'un montant total de 9 600 € HT pour l'année 2023. Convention de prestations de management par la Société CLARESCO PARTICIPATIONS à la Société CLARESCO BOURSE moyennant des facturations d'un montant total de 182 938,80 € HT pour l'année 2023. Fait à Neuilly, le 5 avril 2024. Le Commissaire aux comptes, Thierry SEGUIN. Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège de la Société au 6, rue Lamennais - 75008 PARIS.